

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

TRANSPORTS

Météo France

Décision du 18 mars 2021

portant délégation de signature de l'agent comptable principal de Météo France

NOR: TRAD2108258S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision de l'agent comptable principal de Météo France en date du 18 mars 2021, délégation est donnée à l'effet de suppléer M. Claude HEILES, agent comptable principal de Météo France, et signer tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent, à Mme Isabelle LEMPEREUR, inspectrice divisionnaire des finances publiques, fondée de pouvoir.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Claude HEILES et de Mme Isabelle LEMPEREUR, délégations sont données à l'effet de suppléer l'agent comptable principal et signer tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent à :

- Mme Marie-Christine MICHAUD, inspectrice des finances publiques,
- M. Laurent CHABRY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Carine BERNARD, inspectrice des finances publiques.

Délégations spéciales sont données à :

- Mme Marie-Christine MICHAUD, inspectrice des finances publiques, chef du service Recettes, à l'effet de signer tous les actes relatifs au fonctionnement courant du service ;
- M. Laurent CHABRY, inspecteur des finances publiques, chef du service Dépenses-Rémunérations, à l'effet de signer tous les actes relatifs au fonctionnement courant du service ;
- Mme Carine BERNARD, inspectrice des finances publiques, chef du service Comptabilité, à l'effet de signer tous les actes relatifs au fonctionnement courant du service ;
- Mme Guylaine FANNY, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion comptable des opérations financières de la direction interrégionale Antilles Guyane de Météo France, dans le strict cadre de ses attributions ;

- Mme Sandrine PINGRET, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion comptable des immobilisations de Météo France, dans le strict cadre de ses attributions.

Délégations spéciales sont données à Mme Véronique PEHAU, attachée d'administration de l'Etat, et à M. Nicolas SOPRANA, contrôleur principal des finances publiques, à l'effet de traiter les opérations ponctuelles et récurrentes du pôle Rémunérations n'impliquant pas une prise de position de principe de l'agent comptable principal, dans le strict cadre de leurs attributions.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2021.